



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

viticulture

Question écrite n° 6482

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique volontariste pour soutenir nos exportations de vins. Est-il besoin de le rappeler, la viticulture méridionale traverse une crise sans précédent. Une situation qui s'explique certes par la baisse de la consommation de vins en France, mais aussi en particulier par la perte de parts de marché à l'export. D'où la nécessité de redoubler d'efforts en ce domaine à l'instar de l'action engagée par le gouvernement espagnol. Premier vignoble au monde par la superficie (1,17 million d'hectares), l'Espagne n'est que le troisième producteur, mais aussi le troisième exportateur de vins derrière l'Italie et la France. Le plan « stratégie vin 2010 » mis en place par le gouvernement espagnol vise à faire de l'Espagne le numéro deux mondial, devant la France donc, d'ici deux ans. Un objectif auquel le gouvernement espagnol consacre une enveloppe de 133 millions d'euros. Il lui demande si, comme cela s'avère absolument nécessaire puisqu'il y va pour partie de la survie de notre viticulture, le Gouvernement entend engager une politique volontariste pour soutenir nos vins sur les marchés étrangers et leur permettre de conquérir de nouvelles parts de marché.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche suit avec attention les résultats des exportations françaises de vins. Si, au début des années 2000, on a pu observer une détérioration, on constate une amélioration depuis 2005, les exportations atteignant 6,2 milliards d'euros en 2006. La campagne 2006-2007 s'achève avec une hausse des volumes de vins sortis des chais des récoltants de près de 4 millions d'hectolitres, confirmant ainsi la tendance à la hausse des années antérieures. Les derniers résultats enregistrés en ce qui concerne les exportations de vins tranquilles confirment la progression observée en 2006. Pour les quatre premiers mois de l'année 2007 par rapport à la même période de l'année 2006, la progression est de 0,15 % en volume et 1,24 % en valeur. Ces chiffres montrent néanmoins que la compétition reste vive sur les marchés internationaux. Le Gouvernement met en oeuvre un programme de soutien destiné aux organismes et entreprises impliqués dans la promotion et l'exportation des vins. Ces mesures ont pour but de répondre aux situations parfois fort diverses selon les pays de destination en privilégiant des pays cibles. Afin de conforter les entreprises des secteurs agricole et agro-alimentaire, l'État a créé la procédure CASE (comité d'appui aux stratégies export) visant à encourager les opérations porteuses de débouchés durables sur les marchés extérieurs. Au-delà du dispositif CASE, le ministère de l'agriculture et de la pêche alloue 7 millions d'euros à des opérations d'image et de promotion sur l'ensemble des marchés stratégiques pour les vins français. L'ensemble de ces actions sera conforté par la future organisation commune de marché vitivinicole. Les évaluations de la commission fixent à 31,9 millions d'euros le montant annuel des crédits communautaires dédiés à la France pour les actions de promotion. Ces nouveaux moyens s'inscriront dans une stratégie pluri-annuelle en concertation avec les organisations professionnelles. Par ailleurs, il faut mentionner les aides pour l'export de l'État, non spécifiques, qui bénéficient significativement au secteur des vins en raison de sa part prépondérante dans le total des exportations agroalimentaires. L'ensemble de ces mesures a été mis en oeuvre grâce à l'organisation d'un partenariat national pour le développement de l'industrie agroalimentaire (PNDIAA) et d'un plan sectoriel export

agroalimentaire (PSEAA). Dans ce cadre ont été définis des destinations géographiques et des segments de marché prioritaires ainsi que des actions de référence pour l'orientation des moyens publics. La coordination est notamment assurée par le délégué interministériel aux industries agroalimentaires et à l'agro-industrie, M. Philippe Rouault, qui peut disposer pour l'exercice de ses missions des services des ministres chargés de l'agriculture et de l'industrie. Le Gouvernement s'engage par ailleurs maintenant dans un plan de modernisation sur cinq ans de la filière et de la production viticoles. Celui-ci doit permettre la reconquête progressive, à l'exportation, des parts de marché perdues par le vin français. L'adaptation de l'offre et une segmentation clarifiée, soutenues opportunément par des crédits de promotion accrus et mieux répartis sur les destinations prioritaires, faciliteront le redressement déjà amorcé.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6482

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6035

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7261